

ment, dont le *plan* a été donné et le *développement* lu au préalable en classe.

Voici la marche à suivre dans ces leçons hebdomadaires de rédaction :

1<sup>o</sup> Faire parler les élèves sur ce qu'ils ont vu et lu ; les habituer à répondre aussi correctement que possible aux questions qui leur sont posées ; leur apprendre à découvrir au fond de leur esprit les pensées et les sentiments qui y resteraient ensevelis comme le miel dans la fleur. En résumé : *Provoquer les idées chez l'élève, lui faire comparer ces idées et remarquer les pensées qui naissent de cette comparaison ; enfin leur apprendre que le résultat de la pensée se nomme JUGEMENT et que l'énonciation ou l'expression d'un jugement s'appelle PROPOSITION.* Chaque proposition formulée par l'élève doit être écrite au tableau noir.—Ce premier travail, c'est L'INVENTION.

2<sup>o</sup> Rappeler une chose que les enfants savent déjà sans s'en rendre compte : on ne parle pas uniquement par *propositions simples* ; les propositions ne restent pas toujours toutes seules ; il faut savoir les ARRANGER, les DISPOSER dans un certain ordre : c'est ce qu'on appelle CONSTRUIRE UNE PHRASE.—Ce second travail, c'est la DISPOSITION.

3<sup>o</sup> Par la lecture de jolis modèles et la comparaison de phrases communes et de phrases ornées, apprendre aux enfants qu'en construisant une phrase, si l'on sait ajouter à propos un *adjectif* ou un *adverbe*, cette phrase devient plus *expressive* et conforme au *bon goût*.—Ce troisième travail, c'est L'ORNEMENT de la phrase.

A ces trois points, ajoutons les *exercices de récitation*. Les élèves tireront de ce travail ce qui leur manque le plus, des idées, et, avec des idées des mots propres et des expressions choisies pour les rendre.

C.-J. MAGNAN.

## La sténographie dans l'enseignement

Nous lisons ce qui suit au cours d'un article paru dans le dernier numéro du *Sténographe canadien* de Montréal :

“ L'Enseignement primaire du 15 octobre contient un article dans lequel l'auteur, M. C.-J. Magnan, s'efforce de démontrer que l'enseignement de la sténographie est le fait des écoles spéciales et non des écoles primaires. Nous différerons entièrement d'opinion avec notre estimé confrère. Nous croyons, au contraire, que la sténographie devrait s'enseigner dans toutes les écoles et dans toutes les classes, depuis la dernière jusqu'à la première.

Loin d'être une surcharge comme l'insinue notre confrère, rien ne facilite l'enseignement des autres branches comme la sténographie. ”

Dans le même article, un peu plus loin :

“ Si la sténographie était rendue obligatoire, quel honneur pour la province de Québec et le Canada, car la chose n'existe encore dans aucun pays. ”

Les italiques sont de nous.

D'après les citations qui précèdent, il est évident que l'habile directeur du *Sténographe canadien* considère la sténographie comme *procédé pédagogique*, comme *moyen propre* à faciliter l'enseignement de certaines matières. De plus, notre confrère admet que cette branche, tout importante qu'elle est, ne figure, comme partie obligatoire, sur aucun des programmes scolaires actuellement en vigueur dans les pays civilisés des différentes parties du monde.

Dès lors, n'avions-nous pas raison, le 15 octobre dernier, de dire “ qu'en se bornant à recommander l'enseignement de la sténographie dans les écoles modèles, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique avait agi sagement ? ”

En effet, à la rigueur on peut imposer une *méthode* d'enseignement au personnel enseignant d'un pays, mais un *procédé*, jamais !